

#### **4.6. QUALIFICATION PROMOTION MID AMATEURS MESSIEURS**

30 avril au Golf de Sologne

#### **REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ouvert à une seule équipe par club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid amateurs messieurs.

**Pour les équipiers :** Voir le règlement général des épreuves par équipe de la FFG. Ouvert aux joueurs ayant 30 ans ou plus la veille de l'épreuve.

**Pour les équipes :** 18 équipes maximum seront retenues

#### **FORME DE JEU**

##### **Epreuve sur 1 jour :**

6 simples / stroke play / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores sont retenus.

Les 8 premières équipes se qualifient à la promotion mid amateurs messieurs 2017 qui aura lieu au golf de Sologne les 17 et 18 juin.

#### **ENGAGEMENT**

Inscription du club sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **1 mois avant le premier jour de l'épreuve.**

Inscription des joueurs sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard **7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.**

**Droit d'inscription :** 100 € par équipe (reconnaissance comprise) à payer par chèque ou virement à la Ligue du Centre Val de Loire avant la veille de la compétition.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général 1-2-2-1.

L'épreuve sera annulée en cas d'engagement de 8 équipes ou moins (droits d'inscription remboursés aux clubs).